



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 23 juin 2015

Présidence: Laurent Théodore

Ouverture: 18h30

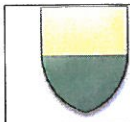
Appel: 45 membres présents, 10 membres excusés

Excusés
Laurence Bermejo Dubois
Pierre-François Charmillot
René-Philippe Charton
Christian Fluhr
Jamal Laksiri
François Monod
Carmelo Nicolo
Véronique Perrelet
Arlette Thentz
Aude Weber Mayerat

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 12 mai 2015.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 33.
4. Election d'un nouveau membre à la commission d'urbanisme.
5. Election du bureau du Conseil Communal 2015-2016.
6. Dépôt du préavis municipal N° 65/11-16 – Mise en place d'une méthodologie « Quartiers solidaires » en faveur des aînés de Rolle. Nomination d'une commission.
7. Dépôt du préavis municipal N° 66/11-16 – Adoption d'un nouveau règlement communal sur les décès, les sépultures et le cimetière. Nomination d'une commission.
8. Dépôt du préavis municipal N° 67/11-16 – Adoption du plan de quartier « Sous-Bellefontaine ». Nomination d'une commission.
9. Dépôt du préavis municipal N° 68/11-16 – Adoption d'un règlement concernant le service des taxis. Nomination d'une commission.
10. Comptes 2014. Rapport de la Cofin et prise de décision.
11. Gestion 2014. Rapport de la Cogest et prise de décision.
12. Réponse à l'interpellation de Diana Rea «Pour un développement structuré des écopoints déjà existants à Rolle».
13. Associations intercommunales.
14. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte à 18h30 par le Président qui fait voter l'ordre du jour, accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 12 mai 2015.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité après suppression de la mention «auprès du voyer» en page 296.

2. Communications du Président.

Le Président lit les courriers de démission de M. Pierre-François Charmillot, de sa fonction de conseiller communal et de Président de l'ASPAIRE, démissions effectives au 30 juin 2015.

Pour remplacer ce dernier à l'ASPAIRE Mme Schlup Mantzouranis, actuellement suppléante, deviendra membre.

Au sujet du groupe UDC désormais composé de 4 membres (au lieu des 5 membres minimum requis), le Président et les chefs de groupes se sont réunis afin de décider si celui-ci pouvait perdurer tel quel. Décision unanime a été prise, pour l'année restante de la législature, de laisser ce groupe fonctionner normalement.

Mme Vollenweider désire, puisqu'il s'agit d'une dérogation au règlement, que cette décision soit entérinée par le Conseil. Sa proposition, soutenue par plus de 5 conseillers, est donc soumise au vote. Le résultat de ce vote est que la décision prise par les chefs de groupes et le Président est confirmée par les conseillers.

M. Hay tient à préciser que le vote ne concerne que le groupe composé de 4 membres; s'il tombe à 3 membres, la discussion sera à reprendre.

3. Communications de la Municipalité.

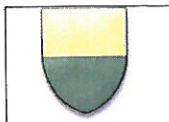
M. Goël prend la parole au sujet de l'incendie survenu au bâtiment de la Société coopérative. Sur 44 logements touchés, une quarantaine de logements ont été retrouvés pour une durée de 6 mois à 1 année. L'ensemble des dons se monte à ce jour à environ Fr. 21'000.- et la société coopérative offre également un montant de Fr. 20'000.-. Ces montants seront utilisés pour l'aide au logement, de cas en cas.

L'EMS situé à proximité de l'hôpital qui est en cours de finition sera en service dès le 24 août 2015.

Mme Byrne Garelli revient sur le cas du port pour informer qu'une séance a eu lieu avec les chefs de groupes, des personnes concernées par le référendum, quelques opposants. Il est ressorti de cette séance qu'il n'y avait pas vraiment d'opposition idéologique mais plutôt des questions sur des sujets périphériques (parking, jardin anglais, coût des travaux, etc.). A l'issue de cette séance de 2 heures, les participants se sont mis d'accord sur un plan de route qui prévoit une séance d'information en septembre 2015 destinée aux utilisateurs du port et à la population. Le préavis sera réécrit afin d'apporter plus d'informations au Conseil. La Municipalité estime nécessaire d'étoffer ce nouveau préavis avec un nombre de pages conséquent afin que toutes données utiles soient transmises; celui-ci devrait être disponible en février 2016. En outre, un courrier sera envoyé aux utilisateurs du Port afin de leur expliquer les nouveaux tenants et aboutissants. Mme Byrne Garelli se tiendra d'ailleurs à leur disposition pour fournir toutes explications nécessaires.

4. Election d'un nouveau membre à la commission d'urbanisme.

En remplacement de Mme Rea, démissionnaire du groupe UDC et donc de sa fonction de membre de la commission d'urbanisme, le groupe UDC propose Mme Petitpierre. Sans autre proposition, Mme Petitpierre est élue à la majorité.



5. Election du bureau du Conseil Communal 2014-2015, élections aux associations intercommunales et commissions.

Les candidatures sont les suivantes:

Présidence: Mme Pascale Vollenweider (PLR)

1^{ère} vice-présidence: M. Arthur Petit (UDC)

2^e vice présidence: M. Christian Hay (PLR)

Il est procédé à ces élections à bulletins secrets et de manière individuelle, avec pour résultats:

Présidence: 42 bulletins remis, 42 bulletins rentrés; 34 voix Mme Vollenweider, 1 blanc, 1 nul, 6 voix éparses. Mme Vollenweider est élue à la présidence et remercie les conseillers de leur confiance.

Le Président passe à l'élection de la 1^{ère} vice-présidence et M. Schatzmann se demande s'il est judicieux que le groupe UDC, déjà réduit à 4 membres, se retrouve à 3 membres au cas où M. Petit doit fonctionner officiellement.

Le Président, qui n'est pas certain que ce soit là le lieu d'un débat, propose aux conseillers de l'avis de M. Schatzmann de voter blanc ou de proposer un autre nom.

1^{ère} vice-présidence: 42 bulletins remis, 42 bulletins rentrés; 15 voix M. Petit, 20 blancs, 7 nuls. M. Petit est élu à la 1^{ère} vice-présidence.

M. Schatzmann remarque que le nombre de voix recueillies par M. Petit correspond à moins de la moitié de la majorité; est-il réellement élu?

Le Président répond que les bulletins blancs et les nuls ne sont pas pris en compte pour l'établissement de la majorité (article 78 du règlement du CC, alinéa 2).

M. Deruaz souligne qu'il ne s'agit pas d'une votation mais d'une élection.

M. Schatzmann estime qu'il règne toujours un certain flou et que M. Petit n'est pas élu selon le résultat du vote car l'article du règlement mentionné s'applique aux votations et non pas aux élections, ainsi que précisé par M. Deruaz.

Le Président lit l'article 12 du règlement du CC où il est mentionné que les élections des membres du bureau ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. M. Petit n'ayant donc pas récolté la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

1^{ère} vice-présidence à la majorité relative: 42 bulletins remis, 42 bulletins rentrés; 13 voix M. Petit, 14 blancs, 15 voix éparses. M. Petit est élu à la 1^{ère} vice-présidence.

2^e vice-présidence: 43 bulletins remis, 43 bulletins rentrés; 38 voix M. Hay, 5 voix éparses. M. Hay est élu à la 2^e vice-présidence.

Election des scrutateurs: se présentent Mme Arbenita Zejna et M. Michel Ansermoz qui sont élus la majorité.

Election des scrutateurs suppléants: se présentent Mme Monique Choulat Pugnale et Mme Véronique Perrelet qui sont élues à la majorité.

6. Dépôt du préavis municipal N° 65/11-16 – Mise en place d'une méthodologie «Quartiers solidaires» en faveur des aînés de Rolle. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants:

Président: Mme Petitpierre; Rapporteur: M. Ansermoz; Membres: Mmes Lessi et Schmutz et MM. Deruaz, Mivelaz, Beck.

La composition de la commission est acceptée à la majorité.



7. Dépôt du préavis municipal N° 66/11-16 – Adoption d'un nouveau règlement communal sur les décès, les sépultures et le cimetière. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants:

Président: M. Lecoultre; Rapporteur: M. Roland; Membres: Mmes Magnin et Schmutz et MM. Savelli, Gigon, Monod.

La composition de la commission est acceptée à la majorité.

8. Dépôt du préavis municipal N° 67/11-16 – Adoption du plan de quartier «Sous-Bellefontaine». Nomination d'une commission.

Le préavis sera traité par la commission d'urbanisme.

9. Dépôt du préavis municipal N° 68/11-16 – Adoption d'un règlement concernant le service des taxis. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants:

Président: M. Vanthier; Rapporteur: Mme Gentile; Membres: Mmes Beck, Eynard, Dos Santos et MM. Fluhr et Dos Santos.

La composition de la commission est acceptée à l'unanimité.

10. Comptes 2014 – Rapport de la Cofin.

Mme Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du rapport, puis le Président ouvre la discussion sur le fond.

Le président clôt la discussion et le vote montre que les conclusions du rapport sont acceptées à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

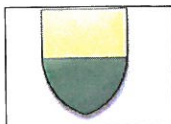
- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 5 mai 2015
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2014, tels que présentés
2. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2014 est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2015



11. Rapport de gestion 2014 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, M. Lecoultre, lit les conclusions du rapport puis le Président ouvre la discussion sur les vœux qui sont lus par le président de la commission, M. Micello.

Vœu 1 – La Cogest souhaite que la commune renonce aux services d'une régie pour les locations qui ne posent pas de problèmes (institutions, associations) et celles dont les seuls frais sont ceux de la régie (places de stationnement, grue, etc.).

Réponse de la Municipalité: La Municipalité prend acte du vœu mais estime que même s'agissant d'institutions ou d'associations, le principe de confier à un professionnel de la branche toute question de locations (gestion des baux), d'entretien et de réparations, offre une garantie de traitement des opérations dans les règles de l'art. Il est d'autant plus pertinent, en cas de litige toujours possible avec une association, d'en confier le suivi à un prestataire plutôt que de mandater une délégation municipale et/ou du personnel communal non spécialisés à cette fin.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 2 – La Cogest souhaite que la Débridée soit louée avant la fin de la législature.

Réponse de la Municipalité: Ce vœu est également partagé par la Municipalité qui n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de parvenir à ses fins. Or la vétusté de ce bâtiment historique ne favorise guère sa reconversion, des travaux importants que des finances communales fortement sollicitées ne permettent pas aujourd'hui étant indispensables en vue d'une nouvelle affectation. A moins de louer l'ex-Débridée comme grange... La Municipalité reviendra sans doute sur la question avant le 30 juin 2016.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 3 – La Cogest souhaite que les toilettes publiques soient aussi ouvertes pendant la journée, et d'en installer à la place des Petits Sapins, très fréquentée par les enfants et leurs parents.

Réponse de la Municipalité: Les WC publics au droit du Château, sur les quais, ont subi de nombreuses et importantes déprédations durant l'hiver dernier, imposant leur fermeture durant cette période de l'année. D'autres déprédations ont eu lieu à la plage et à la gare CFF, alors que ces lieux d'aisance sont en principe ouverts toute l'année. L'installation de toilettes publiques dans le parc des Petits Sapins ne figure pas dans les priorités municipales, mais il est pris acte de ce vœu dont le financement reste à trouver (pas prévu au programme financier de la législature).

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 4 – La Cogest souhaite que la Municipalité contrôle que tous les tronçons des zones à 30 km/heure soient conformes aux normes officielles (nombre de voitures par jour à l'avenue du Général-Guisan par exemple).

Réponse de la Municipalité: Cette opération de contrôle est prévue d'être effectuée au terme de la période d'observation des effets induits par toute nouvelle zone 30 sur le comportement des automobilistes. Un bilan sera établi dans le courant de l'automne 2015. Il convient cependant de préciser que les travaux liés à la rénovation de la Grand Rue (événement exceptionnel qui ne doit pas interférer sur les résultats de l'étude à venir) ont fortement contribué à un report de trafic sur les rues à vocation « indigène ». En temps normal, le nombre de véhicules constatés sur l'avenue Général Guisan par exemple n'aurait pas été celui qu'il a été, et qu'il sera encore pour quelques semaines. A suivre, donc.

Mme Safi relève la dangerosité de la circulation à l'avenue Général Guisan due aux chicanes qui ne sont respectées ni par les véhicules privés, ni par les bus publics.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 5 – La Cogest réitère son vœu de l'an passé concernant les deux associations de communes vaudoises qui auraient avantage à fusionner pour être plus efficaces dans leur défense des intérêts communaux.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité, qui fait partie des deux associations (Union des Communes Vaudoises et Association de Communes Vaudoises), relève avec satisfaction les compétences et prestations de chacune d'entre elles, constatant qu'elles se complètent avantageusement, la dernière citée s'employant plus particulièrement à défendre les intérêts des



petites collectivités. Les deux associations ne sauraient cependant, la création et le succès de l'AdCV depuis 2002 en témoignant, envisager une fusion dans le contexte (financier des communes toujours plus sollicitées par le Canton) actuel vaudois. Au demeurant, cette question n'est pas de la compétence de la Commune de Rolle, qui relève pour conclure que deux partenaires actifs dans les négociations avec le Conseil d'Etat est manifestement un «plus».

M. Hay souligne que ce n'est pas la Municipalité qui fait partie de ces deux associations mais la commune, et il s'agit bien d'un débat communal. Le vœu de la Cogest est donc tout à fait approprié car il ne lui a jamais été confirmé que 2 associations représentent mieux les intérêts des communes qu'une seule. C'est à cause d'une défiance en rapport à l'une des associations que l'autre a été créée. Il faut être un relais afin de faire savoir qu'il existe un souhait pour que les communes travaillent mieux ensemble au sein d'une seule association.

M. Deruaz demande si la Municipalité sait combien de communes font partie des 2 associations, tel que c'est le cas pour Rolle.

Mme Byrne Garelli répond qu'il s'agit d'une quarantaine.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Le Président ouvre alors la discussion sur le fond du rapport, et la parole n'étant pas demandée la referme aussitôt. Le vote qui s'ensuit montre que les conclusions du rapport de Gestion 2014 sont acceptées à l'unanimité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2014 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2014, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2014 et en donne décharge aux organes responsables.

Le rapport de gestion 2014 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2015

12. Réponse à l'interpellation de Diana Rea «Pour un développement structuré des écopoints déjà existants à Rolle».

Le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité; aucun commentaire n'étant apporté ni aucune résolution demandée, il prend acte de cette réponse et passe à la suite de l'ordre du jour.



13. Associations intercommunales.

M. Lecoultre, au sujet de l'AIER, donne quelques informations glanées lors de la dernière séance durant laquelle un bureau d'étude a présenté une analyse sur le futur de la STEP rolloise. Les installations actuelles suffisent juste, sauf durant la période des vendanges. Il s'agit à présent de prendre la décision d'agrandir et d'améliorer la station au vu de l'augmentation de la population envisagée et des nouvelles exigences en matière de phosphores et de micropolluants, ou de se rallier à une super STEP qui se trouverait à Allaman et qui aurait les faveurs de l'Etat. La décision se prendra en fin d'année.

M. Jaquet a déjà évoqué le travail en cours quant à la restructuration des 2 associations que sont l'ARAERE et l'ASPAIRE, pour le scolaire le parascolaire. Cette restructuration est menée tambour battant et les statuts sont en cours d'élaboration. Il s'agit à présent de nommer une commission du Conseil communal chargée d'étudier ces statuts, de rapporter à la commission de restructuration ses constatations et modifications éventuelles, pour qu'ensuite un préavis soit déposé devant les Conseils en principe en fin d'année. Il est prévu pour les 11 communes de l'ancien district de Rolle membres des associations, de tenir une séance plénière le 27 août prochain. Il faut donc que cette commission puisse se constituer rapidement.

M. Hay estime que ce sujet aurait pu figurer à l'ordre du jour au vu de son importance.

M. Jaquet reconnaît que c'est rapide, un courriel à ce propos a été envoyé au bureau du Conseil, mais tardivement.

M. Micello informe que l'ASPAIRE, lors de son dernier conseil intercommunal, a octroyé un crédit de construction d'un montant de 15 mios pour le collège de Gilly.

14. Propositions individuelles et divers.

M. Micello propose aux conseillers d'offrir, selon la tradition, les jetons de présence de cette dernière séance de l'année au fonds communal destiné aux victimes de l'incendie de la Prairie. Sa proposition est approuvée par applaudissements.

Mme Rea, elle-même victime de l'incendie ayant presque tout perdu, tient à remercier très chaleureusement la Municipalité qui a fait tout son possible, qui a permis la récolte de cartons offerts par les rollois, et elle remercie également toutes les personnes qui se sont mobilisées. La solidarité et le soutien dont elle a pu bénéficier l'ont beaucoup touchée.

M. Vanthier remercie la Municipalité et les services compétents qui, en plantant de magnifiques arbres tropicaux le long du quai, ont donné aux rollois une «Promenade des Anglais».

Mme Byrne Garelli, qui a pris connaissance des vœux de la commission de gestion en particulier celui ayant trait à la Débridée, aimerait organiser une séance de présentation des projets reçus à ce jour afin que les conseillers puissent se faire une idée sur leur qualité. Cette séance pourrait être organisée au mois de septembre 2015. En fonction des débats et de l'intérêt, il est possible qu'une commission consultative soit nommée pour l'étude des projets.

Mme Safi aborde le thème des poubelles et autres containers. Elle demande à M. Echenard si le projet des containers enterrés implique qu'il n'y aura plus de passage des camions de la voirie.

M. Echenard précise qu'une mise à l'enquête publique se fera prochainement au sujet des containers enterrés, que les camions de l'entreprise Henny continueront à passer dans Rolle pour le ramassage des différentes ordures, chez les privés et les commerçants. Donc rien ne changera sauf à la Grand Rue, pour laquelle des refus pour les containers enterrés ont été reçus concernant la place des Tilleuls et celle de la Tête Noire. Les habitants de la Grand Rue devront donc marcher un peu plus que la moyenne des autres habitants.



M. Ansermoz relève les beautés du quai et remercie les employés communaux qui y ont contribué. Concernant le giratoire de la Harpe, il s'est aperçu, du fait de sa configuration, que le risque d'accidents y est élevé et avec le futur trottoir cela sera encore plus dangereux. Il faudra penser à bien signaler le bord du trottoir.

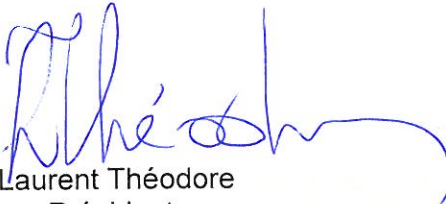
M. Echenard précise qu'une séance s'est récemment tenue à propos de la Grand Rue et des problèmes qui se posent. Il faut tenir compte du fait que ce giratoire est en construction, que la zone est en travaux, que la circulation a été modifiée et que les automobilistes doivent changer leurs habitudes. Le problème signalé par M. Ansermoz a déjà été identifié et une fois le giratoire terminé, s'il devait générer des problèmes de circulation ou d'accidents il sera corrigé.

Mme Safi, au sujet des zones réservées aux deux-roues dans la Grand Rue, trouve qu'il est vraiment difficile de garer un scooter à angle droit car celui-ci empiète sur la voie et de plus la manœuvre gêne la circulation. Des places en biais ne pourraient-elles pas être envisagées?

M. Jaquet annonce les événements culturels de l'été qui sont: l'open air, le concert de l'académie Osawa, la Fête à Rolle, l'exposition sur la Grand Rue à travers les siècles et à ce sujet lit quelques textes d'antan. Il annonce également, en primeur pour les conseillers, l'événement de l'année 2016 unique en Suisse, qui sera «Rolle 1900 à la Belle époque: Découvrez Rolle en 1900 et venez savourer la douceur de vivre de la Perle du Léman» les 4 et 5 juin 2016. Peut-être sera-t-elle l'édition inaugurale d'un rendez-vous annuel original et festif proposé par la ville de Rolle et ses habitants. Il sera fait appel au talent des rollois, associations et particuliers sont invités à décorer leur ville, proposer des animations et même se costumer afin que le voyage dans le temps soit complet. Des réunions préparatoires auront lieu au mois de septembre pour rassembler les futurs acteurs et actrices de ce grand spectacle à ciel ouvert. La Municipalité s'accorde à trouver là une excellente occasion de conjuguer le plaisir de la fête et le développement de l'attraction touristique. Les animations prévues sont par exemple une exposition de photos de la Belle Epoque, des concerts de musique légère ou d'opérettes, de la danse telle que la polka ou le French Cancan, des jeux pour les enfants, des animations d'artistes, des démonstrations d'artisans, des stands de dégustation, un concours, une parade costumée... La première séance de préparation aura lieu le 17 septembre 2015 à 19h00 à la salle du conseil.

Le Président prend la parole pour clore son année de présidence en remerciant le secrétariat municipal, le secrétaire municipal M. Pascal Petter, le nouvel huissier M. Stefan Garrido et la secrétaire. Il a éprouvé un grand intérêt à sa fonction de président et en a certainement beaucoup appris. Il remercie ses collègues conseillers de leur patience et de leur compréhension. Il lui a semblé que beaucoup d'assermentations et d'élections avaient eu lieu cette année et regrette cet état de fait, car les engagements pris sont censés durer une législature entière. D'autre part, il souhaite que ce Conseil garde assez de recul pour travailler sereinement en dépit d'une année de législature qui s'annonce très chargée sur le plan électoral. En attendant, il souhaite un bel été à l'assemblée à laquelle il propose de se retrouver autour d'un apéritif et du repas qui suivra. Il lève la séance à 20h37.

Au nom du Conseil communal


Laurent Théodore
Président




Violaine Cherpillod
Secrétaire